

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2015-23.04.2015 GH SLS-LRB-FW

Madame EVE PARIER, Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL.

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés n° 12010090180, n°2010-0115, n° 2011/0289 DG, n° 2013/040008, n° 2013/100030, n° 2013/100003, n° 2014/020001, n° 2014-090003 et n° 2014- 100003 portant nomination des cadres de Direction des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE et FERNAND-WIDAL,

Vu les arrêtés d'affectation du Centre National de Gestion en date des 28 janvier 2015 et 20 février 2015.

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL : Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient », modifié par l'arrêté directorial n° 2014205- 0001 du 24 juillet 2014,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur NICOLAS Christian**, directeur de groupe adjoint et par ailleurs, directeur des sites de Lariboisière et Fernand Widal, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIÈRE - FERNAND-WIDAL, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur CORRIOL Clément,
Directeur adjoint chargé des ressources humaines,

à l'effet de signer, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur BOSSER Pierre,
Directeur adjoint, adjoint au Directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame DEUGNIER-LAURENT Marie,
Directrice adjointe chargée des finances et de la recherche,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur DULUC Gilles,
Directeur adjoint, adjoint à la Directrice des finances et de la recherche,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame NEURRISSE Sonia,
Directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame BASCOUL Marie-Lore,
Directrice adjointe, adjointe à la Directrice chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame SWAN-DE REBOUL Anne-Claire,
Directrice adjointe chargée des Affaires Médicales et de la Biologie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur LECA Philippe, Ingénieur en chef, en charge de la Direction des usagers, du système d'information et de la qualité,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, E, F et I de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame KANIA Florence,
Directrice des soins, exerçant les fonctions de Coordinatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Monsieur GRAU Marcel,
Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes A et F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame CAUSSE Sophie,
Attachée d'administration hospitalière, chargée des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières visées au paragraphe F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

Madame Marie DEUGNIER-LAURENT, directrice du site SAINT- LOUIS, à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la Directrice de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du Groupe Hospitalier définie par la Directrice du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Clément CORRIOL,** directeur chargé des ressources humaines ou du directeur adjoint, **Monsieur Pierre BOSSER,** ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur David VAN ACKER,** attaché d'administration et à **Madame Claire SENE,** attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Marie LAURENT-DEUGNIER,** directrice chargée des affaires financières et de la recherche ou du directeur adjoint **Monsieur Gilles DULUC** ou en cas

de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Madame Claire DECOUTY-BERNABEU**, attachée d'administration, à **Madame Gwenaëlle GERARD-SAIGNE**, attachée d'administration et à **Madame Bérengère DEFORGE**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie ou de la directrice adjointe **Madame Marie-Lore BASCOUL** ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Yann LE CORGUILLE**, ingénieur en chef, à **Monsieur Laurent SIWIEC**, ingénieur biomédical, à **Madame Anne TROMPETTE**, ingénieur biomédical, à **Monsieur Damien KOCIK**, ingénieur en chef, à **Monsieur Clément BRUNON**, ingénieur biomédical, à **Monsieur Antoine DRO**, ingénieur biomédical, à **Monsieur Bernard OSADA**, ingénieur en chef, à **Madame Magali JAOUEN-PILARD**, attachée d'administration ou à **Madame Marie-Claude MANOIR**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe LECA**, directeur des usagers, du système d'information et de la qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Christophe NICOLAI**, ingénieur, et à **Monsieur Fabien MARTINEZ**, ingénieur.

En cas d'empêchement de **Madame Anne-Claire SWAN-DE REBOUL**, Directrice des affaires médicales et de la biologie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude BOURGOIN**, attachée d'administration, à **Madame Stéphanie GARRIGUES**, adjoint des cadres hospitaliers et à **Madame Claire LANSAC**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Florence KANIA**, Coordinatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claire FONTA**, directrice des soins et **Madame Carole KOHLER**, directrice des soins.

ARTICLE 5:

En cas d'empêchement de **Monsieur Christian NICOLAS**, directeur des sites de Lariboisière et Fernand Widal, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Monsieur Clément CORRIOL, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Monsieur Pierre BOSSER**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, à **Madame Marie-Lore BASCOUL** directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie ainsi qu'à **Madame Anne-Claire SWAN-DEREBOUL**, directrice des affaires médicales et de la biologie, à **Monsieur Gilles DULUC**, directeur adjoint chargé des finances et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Christian NICOLAS** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Lariboisière et Fernand-Widal ;

En cas d'empêchement de **Madame Marie DEUGNIER-LAURENT**, directrice du site Saint-Louis, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Monsieur Clément CORRIOL, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Monsieur Pierre BOSSER**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, à **Madame Marie-Lore BASCOUL** directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie ainsi qu'à **Madame Anne-Claire SWAN-DEREBOUL**, directrice des affaires médicales et de la biologie, à **Monsieur Gilles DULUC**, directeur adjoint chargé des finances et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Madame Marie DEUGNIER-LAURENT** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Saint-Louis.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Mesdames BASCOUL, DEUGNIER-LAURENT, NEURRISSE,

Directrices adjointes ;

Messieurs BOSSER, CORRIOL, DULUC, NICOLAS,

Directeurs adjoints ;

Monsieur HOUZE,

Directeur des Soins ;

Mesdames BOURGOIN, CAUSSE, DECOUTY-BERNABEU, DEFORGE, JAOUEN-PILARD, MANOIR, SENE,

Attachées d'administration hospitalière

Messieurs GRAU, VAN ACKER,

Attachés d'administration hospitalière ;

Messieurs BRUNON, DRO, KOCIK, LECA, NICOLAI,

Ingénieurs ;

Madame PETIT,

Cadre de santé.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2015-05.03.2015 GH-SLS-LRB-FW portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8:

La Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIÈRE - FERNAND WIDAL est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 23 avril 2015

Eve PARIER

